

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 05 JUIN 2026

Date de convocation : 29.05.2026	L'an deux mille vingt-six le vendredi cinq juin à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 12	Etaient présents : Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT, Stéphane LECLERC, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Marion BOLARD, Fabien JEAN Procurations : Bertrand CROSET à Jean-Pierre MAISONNEUVE, Marine BLAISE à Suzy MACHUROT, Magali LORENZI à Marion BOLARD Absents : Jean-Marie TORELLI, Florent LAZARE, Marie-Ange ODDONE Secrétaire : Suzy MACHUROT
N° 11	

**N°11 - OBJET : AVENANT 1 A LA CONVENTION RELATIVE A
L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE AVEC LA POSTE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 07 novembre 2016 une Agence Postale Communale (APC) a été créée à l'accueil de la Mairie, et qu'une convention relative à l'organisation de l'APC a été signée définissant les obligations de chaque partie. La convention de 9 ans qui nous lie avec La Poste se termine le 5 septembre 2026, et devait être reconduite 1 fois tacitement sauf dénonciation 3 mois avant l'échéance par une des parties.

Puis, Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la direction régionale de la Poste à Marseille, nous informant de leur souhait de prolonger la convention actuelle jusqu'au 1^{er} février 2027, par le biais d'un avenant, le temps pour eux de nous proposer une évolution de notre partenariat, tenant compte de la baisse de fréquentation de l'APC ainsi que de celle des volumes de courrier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale, reportant son échéance au 1^{er} février 2027.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 084-218401487-20260605-D11_05062026-DE

Article 2 : D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer l'avenant 1 de ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et tous les membres ont signé au registre.

Copie certifiée conforme,

La Secrétaire de séance
Suzy MACHUROT



Le Maire
Frédéric ROUET

